



A Monsieur le Préfet de la Haute Vienne  
**Préfet de Région Limousin**  
Rue de la Préfecture  
87 000 Limoges

**Objet :** GEP Mines d'uranium  
Création d'une CLIS  
Limoges, le 25 juin 2007

Monsieur le Préfet,

Sources et Rivières du Limousin avait accepté le 21 septembre 2006 de participer aux travaux du GEP Mines d'uranium (Groupe d'expertise pluraliste), mise en place par les Ministres de l'environnement et de l'industrie.

Notre association avait alors précisé que cette participation était évidemment conditionnée à la création annoncée d'une instance locale d'information et de consultation comprenant les élus et l'ensemble des associations intéressées par la démarche (CLIS). En effet le GEP s'étant engagé à sa création rapide puisque celle-ci relevait de la lettre de commande ministérielle.

Le 12 mars 2007, après 6 mois de fonctionnement du GEP, et alors que le premier rapport d'étape devait être présenté au niveau local, la CLIS n'était toujours pas mise en place, empêchant une présentation de ce rapport aux acteurs locaux.

SRL a alors fait part en CODERST du 16 mars de sa décision de suspendre sa participation aux travaux du GEP, jusqu'à la première réunion de la CLIS.

A l'occasion de ce CODERST, et alors que Annie Sugier, présidente du GEP réaffirmait la volonté du GEP de voir cette CLIS devenir une réalité, Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture s'est engagé à réactiver la CLIS de Bessines et à en revoir la composition.

Nous constatons pourtant que plus de trois mois après cette annonce, la CLIS n'est toujours pas réactivée et nous n'avons pas été sollicités pour la révision de sa composition. Cet état de fait empêche aujourd'hui Sources et Rivières du Limousin de reprendre sa participation aux travaux du GEP.

Nous nous permettons donc de solliciter un rendez-vous avec vos services afin de participer à la définition de la composition de cette CLIS, préalable à sa réactivation rapide. Cette démarche est réalisée en concertation avec la fédération régionale Limousin Nature Environnement.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à cette demande, et dans l'attente d'une action de l'Etat qui n'a que trop tardée, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma plus sincère considération.

Le président,  
J.J. GOUGUET